

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 NOVEMBRE 2019 - 19H00

L'an deux-mille-dix-neuf, le dix-huit novembre, à dix-neuf heures,

Le Conseil Communautaire de Terres de Montaigu, Communauté de Communes Montaigu-Rocheservière dûment convoqué le douze novembre deux-mille-dix-neuf par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 12 novembre 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Étaient présents (31) : Jacques ALBERTEAU – Anthony BONNET – Jérôme BOSSARD – Lionel BOSSIS – Jean-Michel BREGEON – Francis BRETON – Guylaine BROHAN – Joël CAILLAUD – Antoine CHÉREAU – Bernard DABRETEAU – Jean-Paul DENIAUD – Béatrice DOUILLARD – Véronique DUGAST – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Bruno GABORIAU – Luc GIRARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Marie-Thérèse GRIFFON – Arlette GUIMBRETIERE – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Florent LIMOUZIN – Angéline MAINDRON – Michaël ORIEUX – Sylvie RASSINOX – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Philippe SABLÉREAU

Étaient représentés (9) :

Claude BOISSELEAU a donné pouvoir à Isabelle RIVIERE
André BOUDAUD a donné pouvoir à Marie-Thérèse GRIFFON
Yvan BROUSSEAU a donné pouvoir à Antoine CHÉREAU
Michelle CHAMPAIN a donné pouvoir à Anthony BONNET
Corinne FERRÉ a donné pouvoir à Damien GRASSET
Aleksandra KUJALOWICZ a donné pouvoir à Florent LIMOUZIN
Nicole NERRIERE a donné pouvoir à Michaël ORIEUX
Marc PRÉAULT a donné pouvoir à Anne-Marie JOUSSEAUME
Catherine ROBIN a donné pouvoir à Philippe SABLÉREAU

Étaient absents excusés (2) : Michel LAÏDI – Michelle RINEAU

Étaient absents (5) : Hubert DELHOMMEAU – Mélanie GUICHAOUA – Patrick MÉRIEUX – Mathias PICHAUD – Nathalie SECHER

Secrétaire de séance : Angéline MAINDRON

Assistaient également à la réunion : Stéphanie BAFFOU, Directrice Générale des Services – Louis DERVÉ, Directeur de cabinet

ORDRE DU JOUR

- 152 – Débat d'Orientations Budgétaires 2020
- 153 – Décisions modificatives
- 154 – Fusion des budgets annexes zones d'activités économiques
- 155 – Garantie d'emprunt à Antenna
- 156 – Garantie de caution solidaire à la SARL GROUPE MICHENAUD INTERNATIONAL
- 157 – Marché d'entretien des espaces verts – Lot n°03 « Secteur Agglomération Montaigu » - Avenant n°1
- 158 – Rapport de situation en matière d'égalité femmes-hommes 2019
- 159 – Modification de grades dans le cadre de recrutement
- 160 – Régime indemnitaire de la filière sociale
- 161 – Constitution d'un groupement de commandes Terres de Montaigu / Communes en vue du lancement d'un marché d'inspection de réception des réseaux neufs EU/EP
- 162 – Constitution d'un groupement de commandes Terres de Montaigu / CIAS / Communes en vue de la passation d'un accord-cadre de services relatif à des prestations de télécommunications
- 163 – Appel d'offres ouvert – Fourniture de matériels informatiques et prestations d'installation
- 164 – Conventions d'objectifs tripartites bibliothèques municipales
- 165 – Pôle d'échanges multimodal en gare de Montaigu-Vendée – Convention relative au financement de la phase réalisation sous maîtrise d'ouvrage de SNCF Gares & Connexions
- 166 – Pôle d'échanges multimodal en gare de Montaigu-Vendée – Convention relative au financement de la phase réalisation sous maîtrise d'ouvrage de SNCF Réseau
- 167 – Utilisation des déchèteries par les habitants de Vieilleville – Convention avec Clisson Sèvre Maine Agglomération
- 168 – Plan Climat Air-Energie Territorial de Terres de Montaigu – Définition des modalités de communication et de concertation

Après l'ouverture de la séance du Conseil Communautaire par Monsieur le Président, en vertu de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil Communautaire nomme Madame Angéline MAINDRON, en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du conseil communautaire du 14 octobre 2019 rédigé par Béatrice DOUILLARD a été adopté à l'unanimité.

FINANCES

Rapporteur : Daniel ROUSSEAU, Président de la Commission Finances, Commande publique, Contractualisation

152 – Débat d'Orientations Budgétaires 2020

Antoine CHEREAU introduit le sujet. Le Débat d'Orientations Budgétaires revêt cette année un caractère particulier de part des décisions prises par la collectivité elle-même qui modifie la présentation faite habituellement et des perspectives qui ne relèvent pas de notre fait mais qui nous impactent directement.

Tout d'abord, la décision a été prise de voter le budget 2020 avant Noël 2019. Il y aura donc deux séquences budgétaires importantes, le vote du budget prévisionnel en décembre avant la réception des bases fiscales et le vote du budget supplémentaire avant l'été qui permet un ajustement en fonction de la réalité des recettes constatées et des projets qui auront pu continuer. Ce que l'on en attend est une mise en œuvre plus efficace et plus rapide des décisions prises.

L'autre sujet qui va modifier à l'avenir notre structure financière est la suppression de la taxe d'habitation. Le Président de la République l'a annoncé, tout d'abord une suppression partielle avec au départ une logique de compensation. En effet les Communauté de Communes recevront une partie de la taxe d'habitation même si 80% des habitants ne la paient pas puis à terme une suppression définitive. L'Etat a prévu de compenser par la réorganisation de la répartition des impôts perçus.

Arrivée de Richard ROGER à 19h10.

Daniel ROUSSEAU présente le calendrier de la réforme fiscale en cours de discussion, avec l'objectif de supprimer l'impôt local au titre de la taxe d'habitation en 2023.

- 2020 : 80% des contribuables ne paieront plus d'impôt local au titre de la taxe habitation ; pour les collectivités, un gel du taux de taxe d'habitation est appliqué.
- 2021 : dégrèvement d'1/3 des 20% de contribuables restant ; les communautés de communes percevront une fraction de TVA.
- 2022 : dégrèvement des 2/3 des 20% de contribuables restant.
- 2023 : la totalité des contribuables ne paieront plus d'impôt local au titre de la taxe habitation.

La répartition des recettes fiscales seront ainsi réorganisées entre les collectivités.

Concernant Terres de Montaigu, Daniel ROUSSEAU présente les 2 nouveautés 2020 : le nouveau calendrier budgétaire évoqué précédemment par Antoine CHEREAU et la réduction du nombre de budgets annexes avec un budget unique pour les zones d'activités économiques.

Daniel ROUSSEAU poursuit par la présentation des résultats 2019 anticipés. Il est prévu un fond de roulement au 31 décembre 2019 de 11 202 741 €.

Les recettes de fonctionnement prévues pour 2020 totalisent 25 702 832 € soit une augmentation de 1,6%. Cette hausse des recettes s'explique par l'augmentation des subventions reçues par la CAF. La Communauté de Communes devient l'interlocuteur unique de la CAF pour le territoire en terme de petite enfance, enfance et jeunesse. La hausse s'explique également par l'augmentation des refacturations. La mutualisation des services avec Montaigu-Vendée sera refacturée à la commune pour compenser les charges de personnel.

Les dépenses de fonctionnement prévues pour 2020 totalisent 22 778 468 € soit une augmentation de 6,7%, avec les nouveaux ou les extensions de services et les transferts de services : police, lecture publique, jeunesse, relais assistants maternels, communication, habitat, mutualisation.

Si on regarde la vue globale de la section de fonctionnement, on obtient un potentiel d'autofinancement de 32 651 €.

La dette globale est composée de 66 emprunts en 2020 (3 se sont arrêtés en 2019). 70% de l'encours est adossé à un taux fixe et le taux moyen est de 2,51% contre 2,53% en 2019. En 2019, le ratio d'endettement de la Communauté de Communes est de 4,8 années (plafond national se situant entre 11 et 13 années). Sur le budget principal, la dette s'établit à 398 € par habitant et en neutralisant la dette dite récupérable (par des recettes de loyer) la dette s'établit à 148 € par habitant.

Concernant la section d'investissement, à ce stade, elle est présentée sans nouvel emprunt. La capacité d'investissement 2020 est d'environ de 10,5 millions €. Les propositions de nouveaux investissements sont en cours de recensement et d'études par les différentes commissions.

Daniel ROUSSEAU termine en présentant le comparatif avec les Communauté de Communes et les Communautés d'Agglomération. Terres de Montaigu se situe entre les deux collectivités.

Antoine CHEREAU précise que l'on voit bien que la Communauté de Communes se situe en dessous de la moyenne des communautés de communes alors que nous sommes bientôt à 50 000 habitants et donc cela signifie qu'il y a beaucoup de communautés de communes qui sont plus petites mais qui ont des frais de fonctionnement supérieurs. Et par rapport aux communautés d'agglomération on compare avec celles de plus grande dimension.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2020 et de l'existence du rapport ayant servi de base au débat.

153 – Décisions modificatives

Daniel ROUSSEAU présente les décisions modificatives pour prendre en compte les nouvelles dépenses et les régularisations d'écriture sur le budget principal et quelques budgets annexes (Cinéma Caméra 5, Office de Tourisme, Théâtre de Thalie, Immobilier d'entreprises et de service, Quartier de la Gare, Les Marches de Bretagne, Le Point du Jour et Les Touches).

Le conseil communautaire, à l'unanimité, vote les décisions proposées.

154 – Fusion des budgets annexes zones d'activités économiques

Daniel ROUSSEAU explique qu'en 2019, la Communauté de Communes totalise 33 budgets. Il est proposé au Conseil de réduire ce nombre à compter du 1^{er} janvier 2020 en fusionnant 22 budgets de zones économiques en un seul. La nouvelle architecture budgétaire deviendrait donc la suivante :

- 1 budget principal,
- 8 budgets annexes pour la gestion des équipements et des services assainissement et déchets ménagers,
- 1 budget annexe « zones d'activités économiques Terres de Montaigu ». Une comptabilité analytique (un service par zone) permettra un suivi par zone,
- 2 budgets annexes pour les opérations d'aménagement urbain : lotissement du Pré Blanc et quartier de la gare.

Antoine CHEREAU précise que c'est bien l'esprit d'une politique de développement économique globale sur l'ensemble des zones, qu'elles soient petites ou plus importantes.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de regrouper les 22 budgets zones d'activités économiques en un budget unique.

155 – Garantie d'emprunt à Antenna

Daniel ROUSSEAU explique qu'Antenna, organisme de formation, a contracté un prêt de 200 000 € auprès du Crédit Mutuel pour accompagner l'association dans son développement.

Les 5 communautés de communes du Nord Vendée sont sollicitées afin qu'elles se portent caution pour 20 000 € chacune ; la Banque Publique d'Investissement (BPI) France apportant sa garantie pour les 50% restants. Les caractéristiques du prêt sont les suivantes : Montant : 200 000 € ; Durée : 60 mois ; Taux fixe : 1.29 %

Le conseil communautaire, à l'unanimité, accorde une garantie à hauteur de 10% (20 000 €).

156 – Garantie de caution solidaire à la SARL Groupe Michenaud International

Daniel ROUSSEAU rappelle qu'en 2010, la Communauté de Communes du Canton de Rocheservière avait accordé sa garantie à hauteur de 50% pour un emprunt de 1 450 000 € que le GROUPE MICHENAUD INTERNATIONAL avait contracté auprès du Crédit Mutuel Océan.

Considérant les difficultés financières rencontrées par l'entreprise, le Crédit Mutuel a accepté de reprendre les échéances impayées et d'allonger la durée du prêt pour le porter à 177 mois à compter du 1^{er} janvier 2020 et demande à Terres de Montaigu le maintien de sa garantie. Le capital restant dû de l'emprunt réaménagé est de 863 000 € ; le taux initial est maintenu (4.80%)

Débat :

Damien GRASSET précise que la garantie de la Communauté de Communes permettait en 2010, de débloquer des prêts régionaux et maintenir l'emploi sur le territoire

Luc GIRARD demande pourquoi le taux de l'emprunt n'a-t-il pas pu être révisé auprès de la banque ?

Damien GRASSET : l'entreprise a essayé auprès de la banque de négociier mais l'engagement a été pris en 2010 avec un taux de 4,80% et il est difficile aujourd'hui de renégocier ni de faire un remboursement anticipé. Les négociations ont été suivies avec le liquidateur judiciaire.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, prend note des modifications apportées au contrat initial et accepte de proroger sa garantie de caution solidaire à hauteur de 50% jusqu'au terme du contrat modifié, s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

COMMANDE PUBLIQUE

Rapporteur : Daniel ROUSSEAU, Président de la Commission Finances, Commande publique, Contractualisation

157 – Marché d'entretien des espaces verts – Lot n°03 « Secteur Agglomération Montaigu » - Avenant n°1

Daniel ROUSSEAU explique les travaux du quartier des hauts de Montaigu (création de places de stationnement, etc.) ont commencé, il est donc proposé de supprimer le lot n°03 des prestations effectuées par l'entreprise ARBORA PAYSAGES aux abords de la résidence Le Repos à Montaigu.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, valide la suppression des prestations du lot n°03 « Secteur Agglomération Montaigu », et autorise le Président à signer l'avenant n°1 au lot n°03 formalisant le retrait desdites prestations, ainsi que le rapport de présentation correspondant.

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Damien GRASSET, Président de la Commission Moyens Généraux, RH, Mutualisation, Police

158 – Rapport de situation en matière d'égalité femmes-hommes 2019

Damien GRASSET expose que la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes prescrit aux collectivités et aux EPCI de plus de 20 000 habitants, aux départements et aux régions d'élaborer un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes préalablement au projet de budget.

Damien GRASSET présente le détail de ce rapport pour la Communauté de Communes.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, prend acte de la présentation du rapport de situation en matière d'égalité femmes-hommes pour l'année 2019.

159 – Modification de grades dans le cadre de recrutement

Damien GRASSET explique qu'un agent parti à la retraite est remplacé par un agent titulaire d'un autre grade, d'où la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs pour procéder à sa nomination par voie de mutation.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de la modification du poste.

160 – Régime indemnitaire de la filière sociale

Damien GRASSET rappelle que le conseil a décidé la création du relais assistants maternels et dans ce cadre, la communauté de communes accueille des agents relevant de filière qui n'était pas encore représentée dans les effectifs. Cette filière dispose de régimes indemnitaires spécifiques, qu'il convient d'ajouter aux primes en vigueur dans la collectivité.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, ajoute le régime indemnitaire propre à la filière sociale au régime en vigueur au sein de la communauté de communes.

MUTUALISATION

Rapporteur : Damien GRASSET, Président de la Commission Moyens Généraux, RH, Mutualisation, Police

161 – Constitution d'un groupement de commandes Terres de Montaigu / Communes en vue du lancement d'un marché d'inspection de réception des réseaux neufs EU/EP

Damien GRASSET explique qu'il s'agit de renouveler un marché à bon de commande de 2015 relatif à l'inspection des réseaux neufs d'assainissement (eaux usées et eaux pluviales), pour l'ensemble des communes du territoire. Le marché sera attribué à une société de contrôle indépendante des entreprises de travaux publics.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la convention constitutive de groupement de commandes pour la passation d'un accord-cadre de services relatif aux inspections de réception des réseaux neufs EU/EP, dont le coordonnateur sera Terres de Montaigu, Communauté de Communes Montaigu-Rocheservière.

162 – Constitution d'un groupement de commandes Terres de Montaigu / CIAS / Communes en vue de la passation d'un accord-cadre de services relatif à des prestations de télécommunications

Damien GRASSET poursuit avec la seconde convention qui a pour objet de renouveler des marchés de télécommunications (téléphonie mobile et fixe, Internet et interconnexion de réseaux) qui arrivent à échéance fin juin 2020.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la convention constitutive de groupement de commandes pour la passation d'un accord-cadre de services relatif à des prestations de télécommunications, dont le coordonnateur sera Terres de Montaigu, Communauté de Communes Montaigu-Rocheservière.

INFORMATIQUE ET TELECOMMUNICATIONS

Rapporteur : Damien GRASSET, Président de la Commission Moyens Généraux, RH, Mutualisation, Police

163 – Appel d'offres ouvert – Fourniture de matériels informatiques et prestations d'installation

Damien GRASSET expose que le volume d'achat annuel nécessite la mise en place d'un marché de fourniture de matériels informatiques. Ce nouveau marché à bons de commandes a été découpé en 4 lots : 3 relatifs à la fourniture de matériels et 1 pour la prestation d'installation. La commission d'appel d'offres (CAO) du 07 novembre a attribué les 4 lots à l'entreprise ESI France.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer et notifier les contrats aux entreprises ayant remis les offres jugées « économiquement les plus avantageuses », en application de la décision de la CAO en date du 07 novembre 2019.

CULTURE

Rapporteur : Claude DURAND, Président de la Commission Culture, Sport

164 – Conventions d'objectifs tripartites bibliothèques municipales

Claude DURAND rappelle que le conseil communautaire du 19 février 2018 a défini le périmètre de compétence de la communauté de communes en matière de lecture publique. Ce périmètre porte notamment sur la gestion d'un réseau de six bibliothèques sur le secteur de Rocheservière ainsi que l'équipement informatique et numérique de la médiathèque intercommunale et des 15 bibliothèques de proximité.

Il ajoute que le Conseil Départemental de la Vendée doit renouveler les conventions caduques qui permettent aux communes d'accéder aux services de la Bibliothèque Départementale de la Vendée. Ces nouvelles conventions qui visent à définir un projet de développement de la lecture sur cinq ans à l'échelle de chaque commune sont désormais tripartites, la communauté de communes ayant un rôle à tenir dans le domaine.

Les conventions déterminent, pour chaque bibliothèque municipale les engagements réciproques du Département, de la commune et de la communauté de communes pour parvenir progressivement à une offre de services satisfaisante pour tous les publics, en particulier les plus jeunes et les plus âgés, pour lesquels un équipement de proximité reste indispensable.

Ainsi, pour pouvoir continuer à bénéficier des ressources de la Bibliothèque Départementale, chaque commune et la communauté de communes sont invitées à atteindre d'ici 5 ans un certain nombre de préconisations. Celles-ci visent à définir le niveau minimum de qualité et de valorisation du service, nécessaire au renouvellement du bénévolat en bibliothèque : surface, aménagement, accessibilité et qualité du local, horaires d'ouverture au public, niveau de formation des bibliothécaires salariés ou volontaires, budget annuel consacré au renouvellement des collections...

Les engagements communautaires portent sur l'équipement informatique et numérique (logiciel, matériels, Internet...) ainsi que la mise à disposition d'un médiateur numérique à hauteur de 50% pour toutes les 15 bibliothèques de proximité du territoire. Sur le secteur de l'ex-Communauté de Communes du Canton de Rocheservière s'ajoute l'engagement de gestion du réseau de six bibliothèques (achat des collections, mise en œuvre d'un règlement intérieur unique et d'une carte unique de lecteur, gestion de la circulation des documents...).

Débat :

Luc GIRARD : les conventions demandent une délibération de la part de la commune. Sont-elles effectuées dans toutes les communes ?

Bernard DABRETEAU : il n'y a pas d'ordre nécessaire dans la validation des délibérations de chaque commune.

Claude DURAND : il s'agit de convention tripartite, si à la fin un des signataires ne délibèrent pas, la convention concernée n'est pas valable, l'ordre est indifférent.

Le conseil communautaire, par 39 voix pour et 1 abstention (Luc GIRARD), valide les 9 conventions présentées.

Antoine CHEREAU en fin de séance précise que toutes les communes ont bien délibéré.

QUARTIER DE LA GARE

Rapporteur : Joël CAILLAUD, Président de la Commission Habitat, Urbanisme, Aménagement numérique

Antoine CHEREAU introduit le sujet en précisant que jeudi 14 novembre dernier, a eu lieu le lancement des travaux.

Joël CAILLAUD présente le niveau d'avancement du projet.

165 – Pôle d'échanges multimodal en gare de Montaigu-Vendée – Convention relative au financement de la phase réalisation sous maîtrise d'ouvrage de SNCF Gares & Connexions

Joël CAILLAUD précise qu'il convient d'approuver le programme des travaux de SNCF Gares & Connexions ainsi que le plan de financement entre les partenaires (Région Pays-de-la-Loire, Terres de Montaigu et SNCF Gares & Connexions). Le montant total de la phase de réalisation, objet de la présente convention, est estimé à 730 592 € HT dont 374 049 € HT financés par Terres de Montaigu (aux conditions économiques de juin 2019). Le chantier commencera par la rénovation du bâtiment voyageurs qui se déroulera entre novembre 2019 et août 2020 : aménagement intérieur plus moderne et confortable et travaux extérieurs. Ensuite, entre mars et août 2021, SNCF Gares & Connexions installera le mobilier et la signalétique sur les quais et ajoutera deux abris sur le quai en direction de Nantes.

Débat :

Anthony BONNET : y a-t-il des commerces prévus dans ce quartier à la sortie de la gare ?

Antoine CHEREAU répond qu'au plan du PLUi, la gare n'est pas dans le linéaire commercial, mais on a autorisé le fait qu'il puisse y avoir dans la gare elle-même, la possibilité d'avoir des activités commerciales, type sandwicheries, etc. L'objectif n'est pas d'agrandir le centre-ville vers la gare.

Martine FAUCHARD : à quelle distance seront situées les habitations ?

Antoine CHEREAU : à 250 mètres, à la suite de celles déjà existantes. On ne recrée pas d'activité habitat le long des rails.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la signature de la convention relative au financement de la phase réalisation sous maîtrise d'ouvrage de SNCF Gares & Connexions

166 – Pôle d'échanges multimodal en gare de Montaigu-Vendée – Convention relative au financement de la phase réalisation sous maîtrise d'ouvrage de SNCF Réseau

Joël CAILLAUD précise qu'il convient d'approuver le programme des travaux de SNCF Réseau ainsi que le plan de financement entre les partenaires (Etat, Région Pays-de-la-Loire et Terres de Montaigu). Le montant total de la phase de réalisation, objet de la présente convention, est estimé à 10 332 436 € HT dont 3 350 718 € HT financés par Terres de Montaigu (aux conditions économiques de réalisation).

Les travaux seront réalisés de septembre 2020 à avril 2022 : mise en accessibilité des quais (rehaussement, signalétique de sécurité, ...), création d'un passage souterrain avec escaliers et rampes d'accès, clôture du site, déconstruction de la passerelle existante, démolition du local brigade sur le quai en direction de La-Roche-sur-Yon, dépose de la voie n°3 côté Sud, réfection de l'abri maçonné sur le quai en direction de Nantes, réalisation de l'ensemble des travaux ferroviaires consécutifs à l'opération.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la signature de la convention relative au financement de la phase réalisation sous maîtrise d'ouvrage de SNCF Réseau

ENVIRONNEMENT

Rapporteur : Florent LIMOUZIN, Président de la Commission Environnement, Assainissement, Eau

167 – Utilisation des déchèteries par les habitants de Vieillevigne – Convention avec Clisson Sèvre Maine Agglomération

Florent LIMOUZIN rappelle que depuis janvier 2004, date à laquelle la commune de Vieillevigne s'est retirée du Syndicat Mixte Montaigu Rocheservière, une convention a été passée pour permettre aux habitants de Vieillevigne de continuer à accéder aux déchèteries du territoire, contre une participation de Clisson Sèvre Maine Agglomération aux charges d'investissement et de fonctionnement des déchèteries.

Clisson Sèvre Maine Agglomération réitère sa demande de conclure une convention pour l'année 2020.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de renouveler la convention d'utilisation des déchèteries par les habitants de Vieillevigne pour l'année 2020, selon les conditions exposées dans la convention, et d'y ajouter une clause de reconduction possible d'une année supplémentaire pour 2021.

168 – Plan Climat Air-Energie Territorial de Terres de Montaigu – Définition des modalités de communication et de concertation

Antoine CHEREAU introduit le sujet. Il rappelle que le PCAET est une obligation légale. Dans ce cadre, le conseil avait approuvé en 2018, le lancement de l'élaboration de ce PCAET. Cette même délibération disposait notamment que « Les modalités de concertation élargies seraient déterminées au cours de la procédure et feraient l'objet d'une seconde délibération en Conseil communautaire ».

Florent LIMOUZIN poursuit. Afin de mettre en œuvre cette ambition, il est nécessaire de passer à une phase de concertation avec les habitants, les entreprises, les associations, etc. Pour cela, après la phase diagnostic, il faut communiquer par le biais notamment de l'organisation d'un événement grand public le 13 décembre 2019 pour partager le diagnostic du PCAET, ce rendez-vous constituant également le démarrage de la concertation « Terres d'EnAIRgie ».

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les modalités de communication et de concertation élargie présentée.

INFORMATION

Eric HERVOUET présente les subventions attribuées dans le cadre du programme d'aide en soutien au commerce et à l'artisanat votées au bureau du 21 octobre 2019.

DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 21 OCTOBRE 2019	
N°	Objet de la décision
DELTDMB_19_143	Subvention à la SARL LE PALERON SEPTIEROIS – Treize-Septiers
DELTDMB_19_144	Subvention à l'EIRL CORBEL SOLENE – Montaigu-Vendée
DELTDMB_19_145	Subvention à l'entreprise Madame Nadège DEFONTAINE – Montaigu-Vendée
DELTDMB_19_146	Subvention à la SCI LTV IMMO – Saint-Philbert-de-Bouaine
DELTDMB_19_147	Demande de subventions pour le Conservatoire de Musique
DELTDMB_19_148	Recours à un contrat d'apprentissage
DELTDMB_19_149	Recours à surcroît temporaire d'activité
DELTDMB_19_150	Recours à des agents contractuels
DELTDMB_19_151	Transfert de terrains du budget principal au budget annexe « La Bretonnière »

**Décisions prises par le Président en application de la délibération du conseil communautaire
n° DELTDMC_18_030 du 19 février 2018 portant délégation de compétences au Président**

COMMANDE PUBLIQUE					
Liste des avenants conclus entre le conseil du 14/10/2019 et le conseil du 18/11/2019					
Objet du marché ou de l'accord-cadre	N° du lot	Titulaire	Objet de la(des) modification(s)	Incidence financière (Oui / Non)	Date de signature de l'avenant
Réalisation, fourniture et pose de la signalétique des zones d'activités économiques (ZAE) Accord-cadre à bons de commande avec montant maximum de commande de 200.000,00 € HT sur 4 ans	-	SEV ENSEIGNES (Saint-Georges-de-Montaigu / 85 607 MONTAIGU-VENDEE Cedex)	1) Formaliser les nouveaux prix BPU, conséquence de la hausse des prix de l'installation de chantier, de l'implantation des réseaux existants et massifs, signalisation temporaire, et massifs pour totems et panneaux subie par l'entreprise 2) Ajout d'un produit au BPU (nom de rue vertical) 3) Précisions apportées sur un produit au BPU (panneau fixé sur mât, et non mural)	Le montant maximum de commande sur les 4 années du contrat reste inchangé (200.000,00 € HT)	04/11/2019
Groupement de commandes TdM / CIAS Prestations de contrôles techniques périodiques des installations et équipements des bâtiments Contrat conclu avec une partie fixe annuelle et une partie à bons de commande 1 an reconductible 3 fois	-	QUALICONSULT (85000 LA ROCHE-SUR-YON)	Intégrer au contrat (partie fixe) les vérifications annuelles et quinquennale de l'ascenseur de la Maison de Santé de Saint-Philbert-de-Bouaine (85660), non prévues initialement.	Oui + 260,00 € HT sur les années potentielles restantes du contrat pour la partie fixe L'ensemble des avenants présentés à ce jour d'un montant total de + 680,00 € HT, représente une plus-value globale de l'ensemble des prestations d'environ + 1,43% par rapport au marché de base La partie à bons de commande (10.000,00 € / an) reste cependant inchangée.	04/11/2019

DÉCISIONS DU PRÉSIDENT		
Date	N°	Objet de la décision
04/10/2019	DECTDM_19_075	Droit de Préemption Urbain - Déclaration d'intention d'aliéner N° DIA 085 TdM 19H019
08/10/2019	DECTDM_19_076	Modification de la régie de recettes et d'avances pour l'aire d'accueil des gens du voyage
16/10/2019	DECTDM_19_077	Tarifs Pôle Jeunesse Saint-Hilaire-de-Loulay
16/10/2019	DECTDM_19_078	Tarifs Maison des Jeunes Montaigu
24/10/2019	DECTDM_19_079	Droit de Préemption Urbain - Déclaration d'intention d'aliéner N° DIA 085 TdM 19H023
24/10/2019	DECTDM_19_080	Droit de Préemption Urbain - Déclaration d'intention d'aliéner N° DIA 085 TdM 19H024
ARRÊTÉS DU PRÉSIDENT		
Date	N°	Objet de l'arrêté
27/09/2019	ATDMAD_19_032A	Délégation de Fonction et de Signature à Monsieur Eric HERVOUET – 2 ^{ème} Vice-président
08/10/2019	ATDMAD_19_033	Nomination d'un mandataire suppléant à la régie pour l'aire d'accueil des gens du voyage

⇒ L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50

Antoine CHEREAU
Président